



Refus de rupture conventionnelle

Par **maxsioux**, le **11/01/2013** à **10:54**

Bonjour, je suis psychiatre salarié en CDI depuis 1994 dans une association et depuis 3 ans, date de changement de la direction, je rencontre avec cette même direction des difficultés. Par contre cela se passe toujours très bien avec l'équipe clinique avec laquelle je travaille au quotidien. Je souhaite partir et je leur ai proposé une rupture conventionnelle. Il me demandent de démissionner car de leur côté ils estiment qu'il n'y a aucun problème et qu'ils ne souhaitent pas que je parte. Or des problèmes il y a et ils ont même commis une faute à mon encontre. Que puis-je envisager sachant qu'aujourd'hui il y a bel et bien un conflit entre moi-même et la direction?

Je vous remercie pour votre réponse

Par **Lag0**, le **11/01/2013** à **12:02**

Bonjour, L'employeur a tout à fait le droit de refuser une rupture conventionnelle. De plus, la rupture conventionnelle qui est une procédure amiable suppose qu'il n'existe pas de conflit entre le salarié et l'employeur.

Par **maxsioux**, le **12/01/2013** à **17:43**

Bonjour, merci pour votre réponse, le conflit naît surtout du fait que la direction ne veut pas reconnaître qu'il y a des problèmes et ne souhaite pas que je parte. Donc, mis à part une démission je ne peux rien espérer sans aller devant la justice et donc dans le conflit. Dommage. Merci encore